



**SYNDICAT CGT DES SALARIES ET AGENTS TERRITORIAUX ACTIFS ET
RETRAITES DU BASSIN DE LACQ-ORTHEZ-BEARN DES GAVES**

22/11/ 2023

Compte rendu - Visite à deux déchetteries : PARDIES - MONEIN

À l'attention du Président de la F3SCT, de l'Assistant de Prévention de la CC-Lacq-Orthez, et du Médecin de prévention.

Nous avons l'honneur de vous informer des résultats des visites effectuées par l'élue titulaire de la F3SCT, accompagnée d'un membre du syndicat. Ces visites s'inscrivaient dans le cadre de notre engagement à comprendre et à améliorer les conditions de travail de nos agents.

Au cours de cette visite, ils ont constaté que plusieurs problèmes persistent, notamment l'isolement de deux agents sur des sites éloignés. Un incident grave est survenu, avec un agent ayant souffert d'un coup de chaleur. Heureusement, un usager présent a pu alerter les pompiers et assurer le transport de l'agent à l'hôpital. Cependant, il est préoccupant que, malgré cet incident, aucune action significative n'ait été entreprise pour prévenir de futures situations similaires.

Ils ont également eu l'opportunité de s'entretenir avec les collègues sur le terrain pour comprendre la réalité de leur travail et recueillir leurs témoignages sur leurs conditions de travail. Il est devenu clair que des mesures d'amélioration en termes d'effectifs, de matériel et d'organisation sont nécessaires pour garantir la protection et le bien-être de nos collègues.

Nous identifions et priorisons plusieurs domaines à améliorer, que nous aimerions évoquer avec vous :

Fontaine d'eau : Nous recommandons vivement l'installation de fontaines d'eau, de douches de sécurité et de rince-œil à proximité des zones de stockage des produits chimiques. Cela contribuera à l'hygiène et la sécurité des agents.

Charge et encombrement : La plupart des usagers se rendent seuls aux déchetteries, y compris des personnes âgées et des femmes, ce qui génère des charges de travail importantes et répétitives pour nos agents. Il est impératif de trouver des solutions pour garantir un service de qualité tout en protégeant nos agents contre les accidents et les troubles musculosquelettiques (TMS). Cela

passer par un renforcement en personnel et en équipement.

Renforcement des équipes : Il est évident qu'un renforcement en personnel et en équipement réduirait la charge de travail des agents, améliorerait l'efficacité du service, et garantirait la sécurité et la santé des agents, notamment ceux travaillant isolés ou momentanément seuls sur les sites. Cela pourrait être compensé par l'introduction de dispositifs d'alerte pour travailleurs isolés (DATI), GPS, ou tout autre moyen permettant d'assurer la sécurité des agents isolés.

Moyens matériels : Mettre à disposition du matériel de levage et de transport d'objets encombrants et lourds (gerbeurs, chariots, etc.) est essentiel pour répondre aux besoins des usagers tout en assurant la sécurité et la santé des professionnels.

Nettoyage des sites : Nous recommandons l'affectation d'une balayeuse mécanique par site, compte tenu des surfaces à nettoyer et du temps imparti, y compris le temps de douche de 15 minutes par agent après la fermeture du site. Il serait approprié d'avancer de 15 minutes l'heure de fermeture.

Mise en place d'un règlement intérieur et de consignes du site : Nous préconisons l'élaboration et l'affichage d'un règlement intérieur définissant les conditions et modalités auxquelles sont soumis les usagers et les agents. Ce règlement devrait être délibéré et affiché sur le ou les sites de déchetterie.

Protocoles en cas de premiers secours et AES : Nous recommandons l'élaboration de protocoles pour la prise en charge des accidents et des incidents sur les sites, notamment les chutes, les piqûres avec des objets souillés, les accidents d'exposition au sang, etc.

Adaptation de l'activité en fonction des conditions climatiques : Il est impératif de mettre en place une procédure pour l'adaptation de l'activité en cas de conditions climatiques défavorables, telles que la fermeture du site en cas de températures élevées sur les quais, des appels réguliers des agents en fonction des conditions climatiques, etc. Il est inacceptable de faire récupérer ces heures non travaillées aux agents, étant donné qu'ils ne sont pas responsables des conditions climatiques.

Registres de signalement des événements/faits indésirables : Il est recommandé de mettre en place des registres de signalement pour les événements et faits indésirables sur les sites, afin de mieux documenter les incidents et les problèmes rencontrés.

Mise à disposition d'ordinateurs : Nous préconisons de mettre à disposition dans chaque site un ordinateur ou un ordinateur portable pour permettre aux agents de gérer leur demande de congés, de formations, notamment la gestion des containers à usage public et accéder à toutes les informations nécessaires à leur travail de manière autonome.

Enfin, nous aimerions souligner la question des Risques Psychosociaux (RPS), car nos agents font face à des agressions verbales de la part des usagers dans des situations stressantes. Il est impératif de mettre en place des mesures pour prévenir et gérer ces situations, ainsi que pour soutenir nos collègues.

Nous sommes conscients des efforts qui ont déjà été déployés, mais nous estimons qu'il est nécessaire d'aller plus loin pour résoudre ces problèmes et améliorer la sécurité et les conditions de travail de nos agents. Nous vous encourageons à prendre en compte les réclamations des agents et les recommandations du médecin du travail, et à collaborer avec toutes les parties concernées pour garantir une mise en œuvre efficace de ces améliorations.

Nous restons à votre disposition pour discuter plus en détail de ces problèmes et pour travailler ensemble à leur résolution.

Copie à Monsieur Michel LABOUDETTE, Vice-Président en charge du personnel

Copie à Monsieur Patrice LAURENT, Président de la CC-Lacq-Orthez

Copie au Médecin de Prévention

Copie aux agents des déchetteries : PARDIES – MONEIN

Le Syndicat CGT

La Secrétaire

Ana-Estel GOMEZ